# CHRS Oppelia
# Les Buissonnets

# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

# Mieux vivre au CHRS

Thomas ROUAULT, Directeur Oppelia Essonne et du CHRS Les Buissonnets

l'objectif de favoriser l'autonomie et la qualité de vie des personnes accueillies nécessite d'entendre leurs demandes et de répondre à leurs besoins. Cet objectif a été poursuivi en 2018 à travers plusieurs changements concrets dans la vie quotidienne au CHRS. Pour chacun de ces changements nous avons mis en œuvre une démarche de consultation et de participation avec les résidentes, ceci également pour limiter leur dépendance aux professionnels et le niveau de contrôle par l'équipe.

1. **Mise à disposition en accès libre d'équipements électro-ménagers :** nous avons créé une buanderie collective sur le site des Ulis car les résidentes ne disposaient pas de machines à laver dans les appartements partagés, qui est également ouverte le weekend. Cela nous permet de rétablir des conditions de confort identiques pour toutes les résidentes. Sur Bures le changement de tous les réfrigérateurs avec un espace congélation individuel améliore grandement l'organisation des repas.

2. **L'arrêt de prestations de service ne favorisant pas l'autonomie :** nous avons décidé d'arrêter la prestation mensuelle de lavage des draps par la maitresse de maison et nous distribuons dorénavant des jetons pour le maintien de la gratuité de ce service. Nous laissons dorénavant le portail piéton d'entrée en accès libre et ne contrôlons plus les sorties du CHRS en soirée (jusqu'à 22h) et en Weekend, la sécurité reste cependant assurée en continue par nos surveillants.

3. **Améliorer la vie familiale et l'espace collectif :** les temps festifs entre résidentes sont organisés par elles mêmes avec invitation ou non des professionnels. Nous avons entamé une réflexion avec les résidentes pour autoriser la garde temporaire de leurs enfants entre elles et améliorer ainsi leur vie de femme et de mère. Cela entraînera une mise à jour de notre règlement intérieur. Enfin nous avons commencé à réaménager des espaces collectifs (salon et salle à manger), pour améliorer le bien être : installation de double vitrage, pause de rideaux, nous devons encore travailler sur les espaces des enfants.

En conclusion, mieux vivre au CHRS c'est possible !

## Sommaire

**Mieux vivre au CHRS ..... 2**

**L'établissement Oppelia Essonne Les Buissonnets..... 3**

**L'accueil, l'accompagnement et l'hébergement ..... 5**

*La prestation d'accompagnement psycho-socio-éducatif ..... 5*
*La prestation d'hébergement..... 9*
*La participation des personnes accueillies..... 9*
*Le travail en réseau et la démarche partenariale ..... 10*
*L'accompagnement des femmes victimes..... 12*

**Le public accueilli et les perspectives de sortie suivant les dispositifs ..... 13**

*Le dispositif d'insertion..... 13*
*Le dispositif Urgence famille et femme seule..... 14*
*La coordination avec le SIAO ..... 15*
*Regard sur les sorties vers le logement..... 16*

**2018 à l'épreuve de problématiques récurrentes : nos pistes d'amélioration ..... 17**

*De la parentalité à la protection de l'enfance..... 17*
*De l'accueil inconditionnel au cadre institutionnel, les fins de prise en charge..... 18*
*Quelles perspectives pour l'équilibre et le développement des missions du CHRS Oppelia Les Buissonnets ..... 19*

# L'établissement Oppelia Essonne Les Buissonnets

Aude MORIN, Cheffe de Service

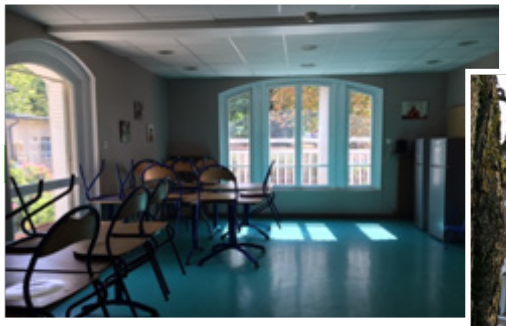

## Site de Bures sur Yvette

27 places d'hébergement :
- 19 places d'insertion
- 6 places d'Urgence Familles
- 2 places Urgence Femmes Seules

* En semi-collectif

## Site des Ulis

48 places d'hébergement :
- 27 places d'insertion
- 21 places d'Urgence Familles

* En appartements partagés

## Présentation

L'établissement Oppelia les Buissonnets est un centre d'hébergement d'Urgence et d'Insertion basé sur deux communes : Bures-sur-Yvette et les Ulis.

Nos missions principales sont :
- L'accueil et l'hébergement « des personnes et familles en difficulté ou en situation de détresse » (CASF)
  - » Prestations vie quotidienne, hygiène
  - » Domiciliation
- L'accompagnement personnalisé et la coordination des parcours
- La protection et le soutien des femmes victimes de violence
  - » Sécuriser le séjour et agir en cas d'urgence
  - » Accès au droit commun et aux recours juridiques
  - » Soutien psychologique et résilience, évaluer et intervenir sur les psycho-traumatismes (en partenariat)
- L'aide sociale, la réinsertion sociale et professionnelle
- L'accès et droit au logement autonome
- Le soutien à la parentalité et le soutien familial
- La promotion de la santé et l'orientation vers les soins

## Notre spécificité : l'accueil des femmes victimes de violence

Notre spécificité s'inscrit dans le public accueilli. L'établissement accueille principalement des femmes avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales ou intra familiales. En 2018, 72% des ménages accueillis ont rencontré une problématique de violence.
La violence peut s'inscrire dans différentes dimensions de l'être social.

- Violence conjugale
- Violence intra familiale (mariage forcé, excision, violence éducative)
- Violence structurelle (parcours de rue, répétition d'hébergements précaires, ruptures sociales)
- Violence sociale (sexisme)

Et sous différentes formes : économique, physique, administrative, sexuelle.

A la problématique de la violence s'ajoute celle de la précarité. Sur les 60 ménages accueillis en 2018 :

- 47 ont vécu à l'hôtel avec une prise en charge 115 ou départementale,
- 6 étaient hébergés en structure d'hébergement,
- 5 ont quitté leur domicile familial.

Les motifs d'admission révèlent des parcours de ruptures :

- Rupture familiale ou conjugale (70%)
- Sortie de structure d'hébergement ou d'hospitalisation (20%)
- Autres (10%)

A leur arrivée 41% des résidentes ne percevaient aucune ressource et ont bénéficié des aides alimentaires en nature proposées par l'établissement pour répondre à leurs besoins élémentaires.
Seulement 18% des résidentes avaient un emploi.

## L'équipe

L'accompagnement des femmes vulnérables, qui ont de surcroit parfois connu des parcours de rue et d'hébergement précaire, nécessite une disponibilité constante de l'équipe.
Ainsi, l'établissement propose une continuité de service avec des professionnels qui se relaient 24 heures sur 24 et 365 jours par an.
Elle se compose comme suit :

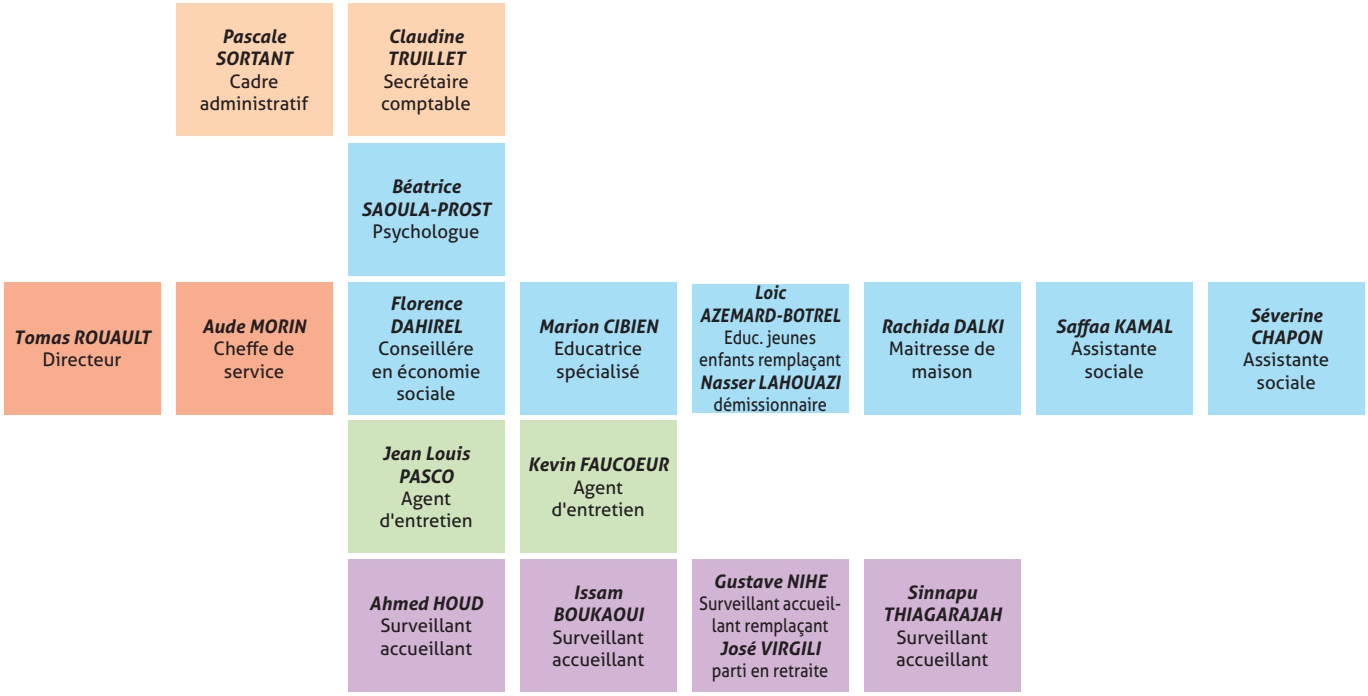


Le taux d'encadrement est donc important pour répondre à nos obligations de sécurité dans le cadre d'un hébergement en semi collectif ou partagé, il est identique pour chacun des dispositifs et est de 4.02 personnes[1] suivies pour l'ensemble de l'établissement et de 9.4 personnes[1] suivies pour l'équipe psycho-éducative. Un ETP de travailleur social a en charge l'accompagnement de 7 ménages en continu.

Oppelia les Buissonnets est également investi dans la formation et l'accueil de stagiaires dans tous nos domaines de compétence :

| Service accueillant | Nbre de stagiaires |
|---|---|
| Administratif | 4 |
| Psycho-éducatif | 6 |
| Vie quotidienne | 1 |
| Direction | 1 |

Nous avons accueilli 2 stagiaires dans le cadre de la découverte de l'insertion professionnelle ou d'une réorientation, mais aussi 4 stagiaires en bac professionnel et enfin 7 stagiaires dans le cadre de confirmation professionnelle. Les besoins d'encadrement sont variables en fonction de l'autonomie et des objectifs attendus. La structure apprécie les regards neufs et les critiques constructives qu'apportent les stagiaires.

*(1) Nombre de ménages suivis en 2018/nombre ETP*

# L'accueil, l'accompagnement et l'hébergement

Séverine Chapon – Assistante sociale

L'hébergement et l'accompagnement sont les deux piliers qui structurent l'établissement. Nous les pensons en termes d'objectifs qui sont présentés ci-après.

## La prestation d'accompagnement psycho-socio-éducatif

L'établissement propose aux personnes accueillies, en sus de la prestation d'hébergement, un accompagnement global, en lien, le cas échéant avec leurs référents extérieurs. Il prend la forme d'entretiens individuels et d'actions collectives autour de :

- L'aide à l'ouverture des droits et aux démarches administratives
- L'aide à l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle
- Un soutien dans les démarches juridiques
- L'aide à l'accès au logement
- L'aide à l'accès au soin
- L'aide à l'accès à la culture et aux loisirs
- Un soutien psychologique
- Un soutien à la parentalité
- L'aide à la gestion du budget

Chaque travailleur social est référent de 7 situations qu'il accompagne individuellement de façon privilégiée. Cependant, autant que nécessaire, en fonction de besoins spécifiques liés à la situation, ou pour des points de bilan, un autre membre de l'équipe psycho-éducative peut être amené à participer aux entretiens afin d'apporter une expertise dans un domaine ou simplement un regard et un avis tiers. La diversité et la complémentarité des formations initiales et des expériences des travailleurs sociaux de la structure rend ce travail auprès des familles accueillies d'autant plus riche, tant pour les professionnels que pour les résidentes.
Les professionnels adaptent l'accompagnement aux demandes, aux besoins et aux disponibilités des résidentes. Les entretiens (formels ou informels, au bureau ou sur les lieux de vie) peuvent être organisés à des rythmes très différents, et évoluer au fil du séjour. Le soutien peut également prendre la forme d'accompagnement physique lors de démarches notamment administratives ou juridiques. La maîtresse de maison a également un rôle fondamental dans cet accompagnement individuel, à la fois sur l'aspect éducatif dans les actes de la vie quotidienne, la médiation dans les relations entre les résidentes et pour la disponibilité informelle qu'elle suggère lorsqu'elle est présente sur les lieux de vie. La psychologue s'inscrit pleinement dans cet accompagnement. Elle rencontre toutes les familles lors d'un entretien de présentation puis réalise sur demande des accompagnements individuels ou familiaux. La psychologue invite les résidentes à revisiter leur histoire, y mettre du sens et permettre ainsi de recouvrer une place d'acteur autonome.

| Objectif principal | Objectifs secondaires | Cadre (lieu et rythme) | Modalités d'intervention (forme et nature) |
|---|---|---|---|
| Renforcer les capacités et les compétences des personnes accompagnées pour leur permettre d'exercer leurs droits et devoirs et retrouver leur autonomie. | L'accompagnement psycho socio-éducatif permet l'émergence d'un projet de vie individualisé. Il est global et comprend l'accompagnement juridique (civil, pénal), l'accès aux droits communs, l'insertion socio-professionnelle, la parentalité, l'accompagnement administratif, au relogement, à la vie quotidienne, la santé, l'accès aux loisirs et à la culture, l'évaluation du besoin d'accompagnement psychologique, psychiatrique, un éventuel handicap, en lien avec les partenaires concernés. Il tend au rétablissement des personnes accueillies et à l'amélioration de l'estime de soi. | Un référent est nommé pour chaque personne accueillie, L'accueil et l'accompagnement au CHRS est soumis à l'accord de la DDCS au titre de la convention d'aide sociale qui détaille les prestations et limites de l'établissement. L'accompagnement est prévu dans le contrat de séjour, défini dans le temps, adaptable en fonction de l'autonomie et du projet de vie détaillé dans le PPA (projet personnalisé d'accompagnement) de la personne accueillie. | L'intervention est éducative-sociale et psychologique, elle prend la forme d'entretiens motivationnels, d'animation de la vie collective et du vivre ensemble. Les entretiens se déroulent dans et hors les murs (VAD), lors des rencontres avec les partenaires et des accompagnements dans certaines démarches à l'extérieur. Nous favorisons l'accompagnement vers les dispositifs de droit commun. |

## Zoom sur les ateliers collectifs réalisés en 2018

En complémentarité de l'accompagnement individualisé, la mise en place d'actions collectives fait partie intégrante de l'action engagée par l'équipe du C.H.R.S. Les Buissonnets. Ces actions ont pour but d'amener les résidentes accueillies à faire évoluer le regard qu'elles portent sur elles-mêmes et sur leur environnement.

### *'Ciné Clap'*

mis en place depuis un an le 'Ciné Clap' vise à proposer aux résidentes la projection d'un film, dessin animé ou spectacle humoristique à raison d'une fois par mois. Le film projeté est proposé par les résidentes ou par le travailleur social. L'objectif de cette action vise à :

- découvrir d'autres horizons culturels et cinématographiques,
- permettre l'échange des résidentes autour de la projection,
- faire participer l'ensemble des résidentes du site des Ulis à une action collective,
- favoriser un moment de détente et de partage.

Selon les demandes des résidentes, la projection peut se faire en début de soirée à destination principalement des familles/enfants ou en après-midi pour les adultes.
Ce moment est souvent accompagné de boissons et du partage d'un goûter.

### *Atelier couture*

Initié fin 2017, l'atelier couture est animé par la maîtresse de maison et un travailleur social. Il est organisé chaque mois, alternativement sur le site de Bures et sur celui des Ulis. Les objectifs de cet atelier sont :

- apporter des connaissances de base en couture à la main et initier à l'utilisation de la machine à coudre le cas échéant
- favoriser l'économie domestique en incitant à la réparation et/ou l'adaptation des vêtements et du linge de maison
- proposer un moment convivial collectif
- permettre les échanges informels sur divers sujets (éducation des enfants, emploi, culture d'origine, alimentation,...)

Les activités de couture portent essentiellement sur la réparation et la retouche : pose d'un bouton, réparation d'un trou, vêtement/linge décousu, agrandissement ou rétrécissement de vêtements, pose d'élastique, etc. Les supports sont à la fois la couture à la main et la machine à coudre du CHRS.
7 ateliers ont été organisés en 2018, avec 1 à 4 participantes à chaque fois.

### *Atelier logement*

Afin d'accompagner les résidentes dans la préparation et l'intégration durable de leur futur logement, des ateliers collectifs ont été mis en place depuis 2017. Les objectifs sont :

- Sensibiliser et informer les personnes sur l'ensemble des démarches liées à la recherche d'un logement, à son obtention, et à l'installation dans les lieux.
- Sensibiliser à la vie collective (immeuble, quartier,...)
- Sensibiliser aux droits et devoirs des locataires et aux dépenses budgétaires générées par la location d'un logement
- Former sur l'aménagement et l'entretien technique d'un logement
- Préparer à l'autonomie dans le logement

Les sessions se décomposent en 4 ateliers d'information, répartis de façon hebdomadaire sur une période définie.
En 2018, 3 sessions de 4 ateliers ont été réalisées avec un ou deux professionnels de l'équipe et un stagiaire. Cinq résidentes ont été accueillies lors de chaque session, soit 15 résidentes au total.

## *Groupes de paroles*

A une fréquence bimestrielle, en soirée (19h30-21h00), des groupes de parole, co-animés par les travailleurs sociaux et la psychologue, sont proposés aux résidentes qui souhaitent y participer.
Pour ce faire, les mères séparées de leurs conjoints, bénéficient, durant le temps du groupe, de la mise en place, d'une garde d'enfants organisée par le CHRS, assurée par des Assistantes Maternelles agréées.
Le groupe de parole est un lieu de rencontre, dans un contexte qui se veut de détente et de convivialité autour de quelques boissons et friandises. Les participantes s'installent au sol, sur des couvertures et coussins, permettant d'adopter des positions moins formelles que sur des chaises et/ou derrière des tables.
Sur le site des Ulis, l'objectif premier de ces groupes de parole est de permettre aux résidentes de s'identifier les unes les autres (elles résident dans un même bâtiment sans toujours savoir qu'elle sont accueillies au CHRS) et développer des relations en dehors des temps institutionnels.
Ces relations peuvent aller d'un simple « bonjour » quand on se croise, puisqu'on a fait connaissance, au partage de temps spécifiques (partager le chemin de l'école lors des accompagnements des enfants, ou parfois d'activités auto-gérées telles que des sorties, piscine, picnics, ...).
Ces temps visent ensuite à échanger des idées et des expériences pouvant servir d'appui aux personnes du groupe, se représenter un parcours au sein de l'établissement, exprimer des ressentis sur des vécus, exposer des solutions ayant été choisies, faire vivre aussi des différences de points de vue, dans le respect et la considération des positions d'autrui.
Les participantes disent régulièrement que c'est « leur temps à elles », dégagées de la responsabilité des enfants (dont elles savent que des professionnelles s'occupent).

## *Ateliers jeux mères-enfants*

L'atelier jeux est un espace de rencontre parent/enfant, de jeux et d'échange pour les familles du C.H.R.S. suivi d'un goûter.
Tous les deux mois, les mercredis après midi, un travailleur social ainsi que la psychologue du C.H.R.S. proposent ce temps. Les bureaux administratifs sont transformés à cette occasion : la salle d'attente et d'autres espaces si le groupe est important. Des couvertures, coussins, tapis d'éveil sont installés et des jeux sont mis à disposition. Des espaces différents sont créés selon les âges des enfants présents en fonction de leurs préférences de jeux de société, dessins/ coloriages, puzzles, encastrement, tapis d'éveil,...
Pour les plus petits, le fait de se mouvoir sur un tapis permet d'observer l'évolution de la motricité, du développement général de l'enfant, et d'en échanger avec son parent.
Le rôle des animateurs est de permettre de renforcer un lien entre les femmes et les enfants présents, d'élargir la connaissance des parents autour du développement de l'enfant, d'encourager la communication informelle entre les professionnels et les familles.
En 2018, 5 ateliers ont eu lieu.

## *Brocante*

Initiées à l'été 2016, une brocante interne se tient deux fois par an (une en été et l'autre en hiver), sous forme de troc, destinée à l'ensemble des résidentes et leurs enfants. Celles-ci alimentent le stock de vêtements, vaisselles, sacs, chaussures, jouets... dont elles ne se servent plus et le mettre à disposition de la collectivité. Ainsi, chacune et chacun peut renouveler sa garde robe et compléter l'équipement dont il dispose. Il s'agit avant tout d'un moment convivial, d'échanges, de rencontre et de partage entre les résidentes. La brocante s'organise l'été dans le jardin du site de Bures Sur Yvette. pour permettre aussi de profiter des extérieurs. Les travailleurs sociaux et la maitresse de maison présents pour la tenue de la brocante guident les résidentes dans leurs recherches.

## *Atelier Potager*

L'atelier potager connait en fonction des années un investissement variable, mais chaque printemps, Jean Louis Pasco, agent d'entretien propose aux résidentes qui le souhaitent un carré de verdure pour retourner la terre, planter des semis, entretenir et enfin consommer le fruit de sa récolte. En 2018, 6 carrés potagers ont été proposés pour la plus grande joie des petits comme des grands.

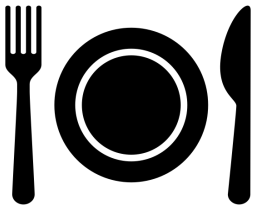

## *Atelier Petit déjeuner et repas à thème*

Depuis Juin 2018, les ateliers petits déjeuners et les repas à thèmes sont proposés aux résidentes une à deux fois par mois.
L'objectif de ces ateliers est de :

- permettre de découvrir un espace convivial et de créer du lien entre chacune
- préparer un repas ensemble et favoriser un moment de partage
- favoriser l'échange culturel autour de la cuisine

Ces actions pour certaines rappellent un esprit de petit déjeuner et/ou repas en famille.

## *Atelier Bien être*

Depuis 2016, le CHRS propose des ateliers bien être une à deux fois par trimestre animé par un travailleur social.
Les actions portent essentiellement sur l'esthétique et des temps de découverte sportive, notamment avec la réalisation de sorties fitness et aquatique.
L'objectif général est de sensibiliser les résidentes aux soins esthétiques afin de favoriser l'insertion sociale et professionnelle par une meilleure estime de soi.
Les objectifs spécifiques :

- Développer les capacités pour se mettre en valeur
- Améliorer les compétences relationnelles et ressources personnelles
- Trouver du plaisir à prendre soin de soi et être avec les autres
- Devenir actrice de son propre bien être

## La prestation d'hébergement

| Objectif principal | Objectifs secondaires | Cadre (lieu et rythme) | Modalités d'intervention (forme et nature) |
|---|---|---|---|
| Mise en œuvre du droit fondamental et inconditionnel à l'hébergement.<br>"Toute personne sans abri, en situation de détresse médicale, psychique ou sociale peut prétendre, à tout moment, à un dispositif d'hébergement" pour favoriser le soin et l'autonomie (Code de l'Action Sociale et des Familles) | Répondre à un besoin premier de sécurité des personnes en rupture de lieu de vie par la sollicitation des dispositifs de droit commun, la mise en œuvre de solutions adaptées et l'offre d'hébergement.<br>La démarche doit être faite avec les personnes et avec leur accord | L'hébergement est temporaire, soumis à un contrat de 6 mois renouvelable et s'inscrit donc dans un principe de continuité.<br>L'établissement met en œuvre 3 dispositifs d'hébergement indissociables d'une prestation d'accompagnement :<br>• 46 places de CHRS,<br>• 27 places d'hébergement d'Urgence Famille<br>• 2 places d'hébergement Femme seule | La prestation d'hébergement comprend une équipe de vie quotidienne : des agents d'entretien réalisent l'entretien et la maintenance des lieux. Ils assurent la sécurité et apportent des conseils techniques.<br>La maîtresse de maison accueille et accompagne les résidentes et le séjour des nouvelles résidentes (elle prépare les chambres, organise le prêt de linge et de vaisselle, explique le fonctionnement, réalise les états des lieux).<br>Elle organise les plannings de ménage, les prestations de nettoyage de draps et soutient les résidentes dans les actes de la vie de tous les jours. Elle est à l'écoute sur des temps informels. L'hébergement induit également une prestation de gestion locative: chaque résidente participe aux frais d'hébergement à hauteur de 10 ou 15% de ses revenus. |

## La participation des personnes accueillies

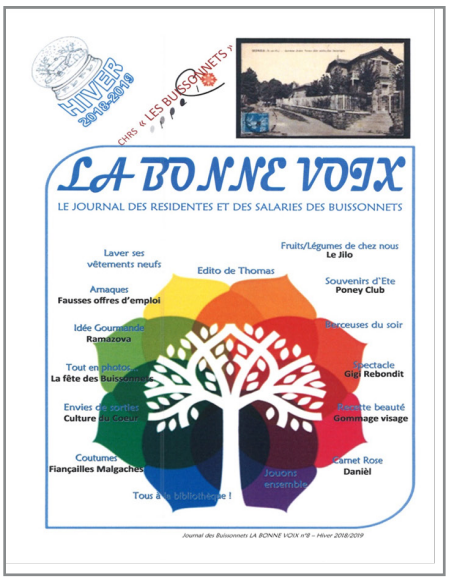


La participation des personnes accueillies est un axe fort du projet associatif Oppelia. L'établissement s'inscrit pleinement dans ce cadre de valeurs et les notions de collaboration et d'horizontalité sont au centre des accompagnements proposés.
Le premier outil collectif proposé s'inscrit dans une démarche de libération et circulation de la parole, de partage d'expériences ; c'est notre journal LA BONNE VOIX.

Le journal des résidentes et du personnel de l'établissement existe depuis 2016. Il fait suite à la participation à une formation mixte Oppelia « usagers et professionnels » à laquelle ont participé deux résidentes et la psychologue de l'équipe.
Depuis, 8 éditions du journal « La bonne voix » ont été diffusées à l'ensemble des personnes du CHRS (résidentes et salariés) grâce à la collaboration active des résidentes et de l'équipe. La rédaction des numéros fait l'objet de réunions préalables avec les résidentes volontaires afin de définir les thèmes ou articles qu'elles souhaitent faire paraitre dans le numéro suivant.
Les salariés contribuent à la rédaction en proposant des articles sur des informations leur paraissant intéressantes pour les résidentes.
Sur l'année 2018, 4 réunions ont eu lieu. Peuvent y participer toutes les résidentes volontaires. Aussi divers que variés, ces articles peuvent porter sur des recettes de cuisine, des témoignages, des sujets sociaux comme le relogement, des questions d'actualité, etc. Ces réunions et articles sont l'occasion de partage et d'échange autour de coutumes, valeurs et pratiques différentes entre résidentes.

Dans la même perspective de partage d'expériences ; nous avons accueilli intra muros une ancienne résidente, aujourd'hui comédienne et qui propose un spectacle sur son parcours de vie et témoigne de la violence conjugale subie. Les résidentes comme l'équipe ont beaucoup apprécié ce témoignage poignant et l'espace d'échange qui a suivi.

Cette dimension est également portée par l'institution dans le cadre des groupes d'expression.

Chaque trimestre et sur chaque site, le groupe d'expression réunit les personnes accueillies, le directeur, la cheffe de service, un travailleur social autour d'un ordre du jour collaboratif. Il s'agit bien d'une réunion de travail où nous échangeons sur l'actualité des résidentes et de l'établissement, les conditions d'accueil. La parole est libre.

En 2018, les thèmes suivants ont été abordés :

- Création d'une buanderie aux Ulis
- Aménagement des espaces sur le site de Bures
- Bilan des services de vie quotidienne

C'est également l'occasion de revoir notre règlement de fonctionnement pour assouplir les règles et permettre l'entraide dans la garde des enfants ou encore la verbalisation de demandes de résidentes, comme l'augmentation du temps de travail de la psychologue.

Il s'agit d'exprimer les souhaits et nos contraintes et de s'inscrire dans une démarche de co-constructuion.

## Le travail en réseau et la démarche partenariale

Premier réseau de réflexion dans lequel s'inscrit l'établissement émane de l'association nationale Oppelia : les commissions Oppelia
Une dizaine de commissions sur différentes thématiques, regroupent administrateurs, salariés et usagers, pour être force de proposition. Ce sont des espaces de réflexion en lien avec les axes stratégiques de l'association qui regroupent tous les établissements Oppélia.

Chaque année, l'établissement participe avec une ou plusieurs résidentes à la commission des usagers. Le groupe travaille sur les attentes et les projets des Usagers. Nous participons également à la commission Santé précarité pour actualiser nos connaissances en terme de prévention et d'accès à la santé.

Oppelia les Buissonnets est signataire de la charte du Réseau Essonnien d'Accompagnement pour le Logement.

Le REAL regroupe et fédère différentes structures et établissements essonniens autour d'une instance de réflexion sur la promotion et la défense du droit au logement et l'application des lois en matière de logement au regard de la particularité de notre territoire départemental. Nous avons entre autre mis en place différents groupes de travail :

- Recueil et piste d'amélioration pour lever les situations complexes pour l'accès au logement
- Réalisation d'indicateurs de relogement par les structures signataires.

Ce réseau encourage la coopération entre ses membres, la mutualisation des compétences et développe un partenariat opérationnel.

### La démarche partenariale : un principe d'action du C.H.R.S.

Force est de constater qu'une des motivations principales et explicites des résidentes demeure le besoin de logement. Il n'en est pas moins que les trajectoires de vie et l'histoire de chacune sont des éléments complexes à prendre en compte dans l'accompagnement individualisé : rupture conjugale/familiale, chômage, difficultés économiques, santé, addictions, droits de séjours, exclusion subie de manière générale.

Les missions du CHRS s'exercent, alternativement et de manière complémentaire, sous forme d'actions de transition, de stabilisation, d'orientation et/ou d'accompagnement à la vie autonome. Ainsi, tout est mis en œuvre pour que les résidentes puissent trouver, au sein de la structure mais surtout à l'extérieur, des appuis, des moyens et des solutions pour ne pas dépendre que de la structure d'hébergement. Le projet d'établissement vise en ce sens à favoriser l'accès au droit commun pour les personnes accueillies grâce au partenariat que nous cherchons à améliorer et développer constamment.

A l'arrivée au CHRS, lorsqu'il existe des partenaires, nous proposons d'organiser des échanges téléphoniques et/ou des réunions tripartites (CHRS / résidente / partenaire) afin de proposer l'accompagnement le plus généraliste pour chacune. Par ailleurs, en fonction des besoins des résidentes, nous développons au fur et à mesure ces relations partenariales. De la même manière, durant le séjour, dans un objectif de complémentarité et de coordination, des réunions ou synthèses peuvent être proposées afin d'adapter le projet d'accompagnement des résidentes et de mutualiser les moyens.

Si nous pouvons compter sur un réseau territorial solide, le C.H.R.S. a construit, fort de son expérience, depuis plusieurs années un partenariat varié et de confiance ainsi que le montre le tableau présenté page suivante.

## LE DISPOSITIF PARTENARIAL DU CHRS LES BUISSONNETS

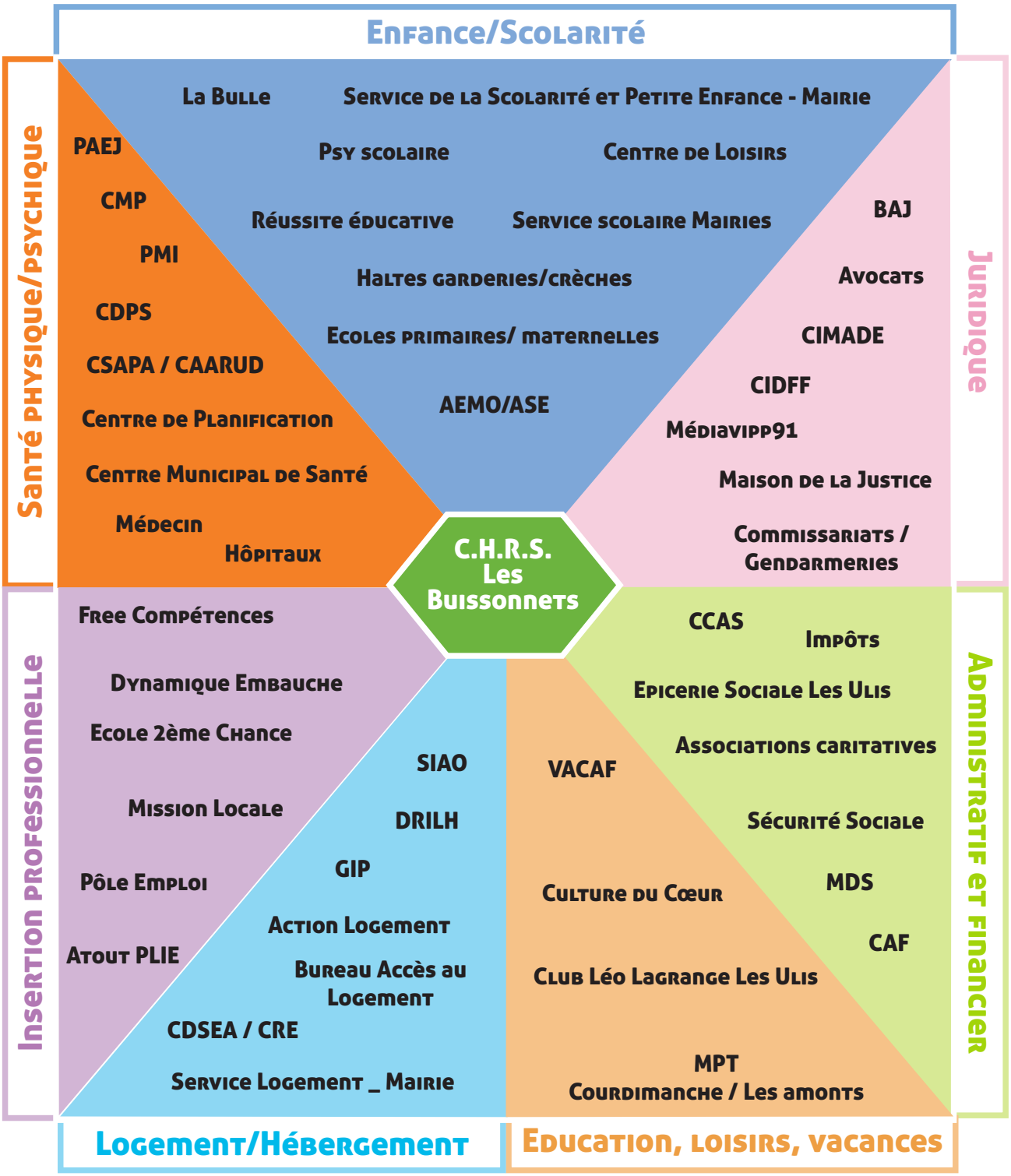


| | |
|---|---|
| *A.E.M.O.* | *Les Services d'Action Éducative en Milieu Ouvert* |
| *B.A.J.* | *Les bureaux d'aide juridictionnelle* |
| *C.A.A.R.U.D.* | *Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues* |
| *C.A.F.* | *Caisse d'allocations familiales* |
| *C.D.P.S.* | *Centre départemental de prévention et de santé* |
| *C.M.P.* | *Centre médico-psychologique* |
| *C.D.S.E.A. C.R.E.* | *Comité Départemental de Sauvegarde de l'Enfance et l'Adolescence - Collectif Relogement Essonne* |
| *C.S.A.P.A.* | *Centre de soin et d'accompagnement et de prévention en addictologie* |
| *C.I.D.F.F.* | *Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles* |
| *G.I.P.* | *Groupement d'Intérêt Public Habitat et Interventions Sociales* |
| *M.D.S.* | *Maisons départementales des solidarités* |
| *M.P.T.* | *Maison pour tous* |
| *P.A.E.J.* | *Point Accueil Ecoute Jeunesse* |
| *P.M.I.* | *Protection maternelle et infantile,* |
| *S.I.A.O.* | *Services intégrés de l'accueil et de l'orientation* |
| *V.A.C.A.F.* | *Vacances-allocataire-CAF* |

## L'accompagnement des femmes victimes

Depuis 2007, l'association Oppelia a étendu son activité d'hébergement en direction des femmes, seules ou avec enfants, en reprenant l'Hôtel Social « Les Buissonnets » qui existait depuis 1992. Une priorité d'accueil a ainsi été donnée aux femmes victimes de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

La mission de sortie du dispositif d'hébergement, ne peut faire l'économie de la prise en compte des violences qui ont conduit les résidentes à formuler une demande de place en C.H.R.S.
L'équipe témoigne, cette année encore, du caractère indispensable de la prise en compte du traumatisme engendré par les violences subies, dans l'accueil et l'accompagnement de ces femmes et leurs enfants tout au long des étapes de leur reconstruction psycho-sociale, ainsi que des différentes sphères dont la personne victime fait partie (familiale, professionnelle, sociale, etc.).
Si les résidentes bénéficient intra muros d'un accompagnement dit global, l'équipe s'attache à faire de la question des violences [celles qu'on a subi ou qu'on subit, voire celles qu'on reproduit sur des co-résidentes, sur des enfants, ...] un axe d'accompagnement distinct.

En effet, la prestation de l'établissement consiste à la fois en un soutien sur mesure de la personne et un accompagnement spécifique de chaque situation singulière dans une approche globale du phénomène.

**Accueillir, écouter, protéger, soutenir, reconnaître, valoriser, informer, orienter..**

sont autant d'objectifs pluriels pour permettre à ces femmes de faire face aux psycho-traumatismes, d'engager des démarches juridiques, leur permettre de reconstruire leur identité et de recouvrer leur autonomie.
En mai 2018, l'ensemble des salariés du CHRS a reçu une formation interne dispensée par le centre de formation ACTIF sur les psycho-traumatismes.

*Pour les femmes victimes et leurs enfants, l'établissement inscrit l'accompagnement dans cet arbre à valeurs*

Selon Muriel Salmona, psychiatre spécialisée en psychotraumatologie et victimologie, « *les violences faites aux femmes et aux filles sont particulièrement traumatisantes sur le plan psychologique et neurologique. Elles sont à l'origine de chocs psychologiques et de troubles psychotraumatiques graves et fréquents*».

Ainsi, nous avons organisés 3 jours de formation, dispensés en fonction des rôles et profils de chaque catégorie de professionnels dans le but :

- D'acquérir une meilleure compréhension des composantes neurobiologiques et psychologiques du trauma pour donner du sens à la clinique post-traumatique.
- De décoder les manifestations inhérentes à certaines formes de victimisation (type de traumatisme, précocité et durée de l'exposition)
- De repérer la traduction comportementale des séquelles traumatiques (engluement dans la répétition, adaptation pathologique, évitement phobique, TOC, états dissociatifs , auto et hétéro-agressivité, violence extrême....)
- De contribuer, par une meilleure connaissance des processus de victimisation, à faire évoluer les dispositifs de soins ainsi que les modes d'accueil et d'accompagnement des usagers concernés par ces problématiques.

En plus de cette formation en interne, l'équipe bénéficie d'un Groupe d'Analyse de Pratique organisé par l'Ecole des Parents et des Educateurs qui s'est réunit à 9 reprises cette année. Cette instance permet à l'équipe d'avoir un espace d'échange pour traverser les situations d'urgence et de crise, mais aussi penser l'accompagnement proposé par l'institution pour accompagner au mieux un public en grande souffrance.

# Le public accueilli et les perspectives de sortie suivant les dispositifs

Aude MORIN, Cheffe de Service

## Le dispositif d'insertion

### Taux d'occupation

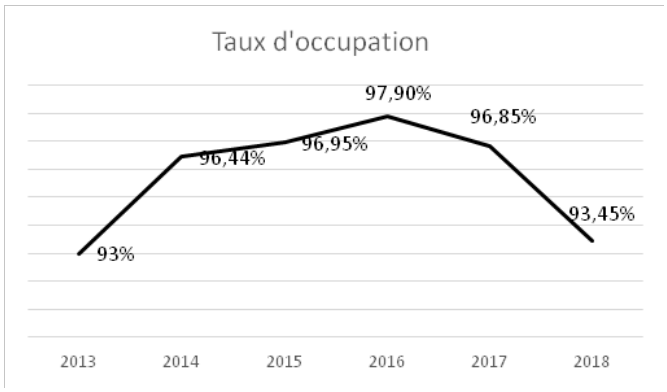


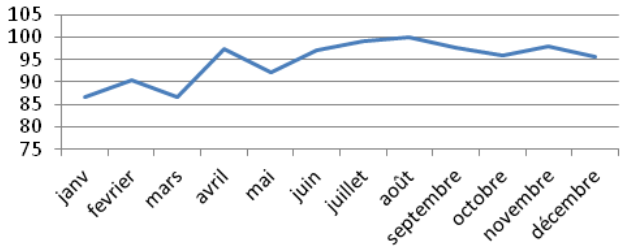


Le dispositif Insertion représente 46 places d'hébergement.
La baisse du taux d'occupation revêt un caractère exceptionnel en 2018 ; elle se justifie par des travaux d'aménagement indispensables qui ne se renouvelleront pas à l'avenir. En effet, en Mars, nous avons procédé au déménagement des bureaux administratifs du site des Ulis qui étaient devenus inadaptés pour l'équipe. Celle-ci est installée dorénavant dans un logement de type T5 précédemment occupé par des résidentes. Pour ce faire, il a fallu libérer les places occupées et procéder au transfert de deux logements. Cette opération a induit une immobilisation de 12 places sur le premier trimestre 2018.
Cette baisse du taux d'occupation est rattrapée depuis le mois d'avril 2018.

Un deuxième indicateur permet d'expliquer ce résultat : nous évaluons un turnover à hauteur de 54%. Plus les mouvements d'entrées et de sortie sont importants, plus le taux d'occupation est irrégulier, en partie sur des facteurs d'orientation vers le logement qui dépendent d'autres intervenants extérieurs au CHRS.

### Durée de séjour

La durée de séjour moyenne (calculée sur les 11 ménages qui sont partis en 2018) est de 14.1 mois soit une légère baisse par rapport à l'année dernière avec des disparités qui restent importantes. La médiane révèle davantage la tendance de la durée de séjour qui est de 12.09 mois.

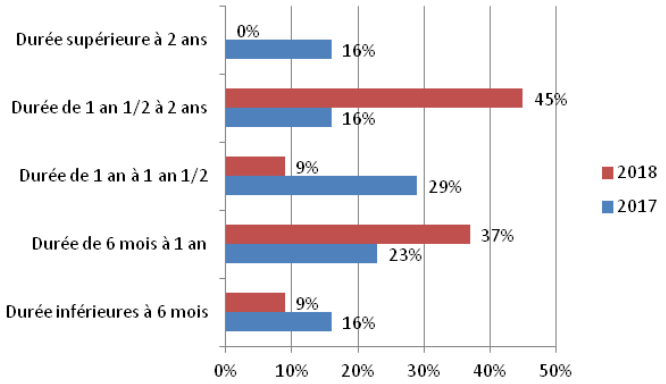

## Typologie du public accueilli

En 2018, l'établissement a accueilli 32 mères et 36 enfants soit : 7 femmes seules, 12 femmes avec 1 enfant, 8 femmes avec 2 enfants, 4 femmes avec 3 enfants

### Tranches d'âge des mères et femmes

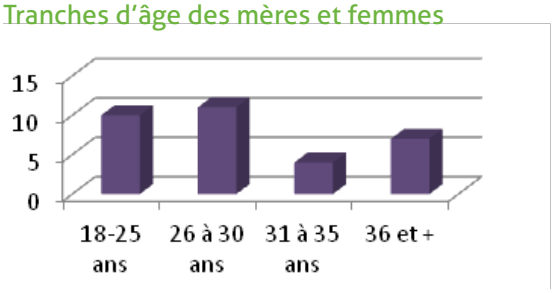


L'âge des mères est compris entre 20 et 49 ans avec une moyenne de 29 ans. Le CHRS a affirmé en 2018 sa volonté d'accueillir un public jeune, prioritairement de moins de 25 ans pour 6 places d'insertion. Il s'agit d'avoir une attention spécifique sur ce public en construction et proposer une alternative à la rue ou les sorties sèche ASE. L'âge moyen a donc diminué de 3 ans par rapport à 2017.

### Evolution depuis 2016

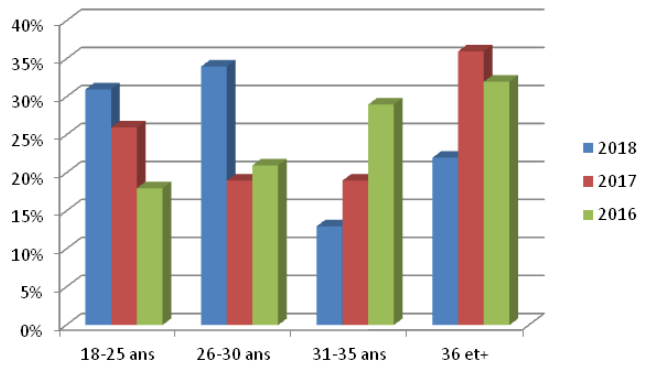


### Tranches d'âge des enfants en 2018

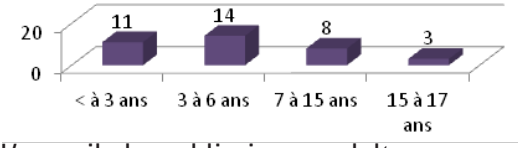


L'accueil du public jeune adulte accompagné par leur mère est de plus en plus fréquent. Il nécessite une prise en charge particulière avec un projet spécifique et travailler à la prise d'autonomie.

### Evolution depuis 2015

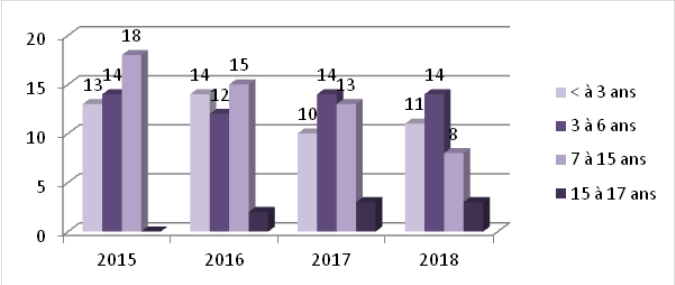


## Le dispositif Urgence famille et femme seule

Ce dispositif est constitué par 29 places dont 27 Urgence Famille et 2 Urgence femme seule.

### Taux d'occupation

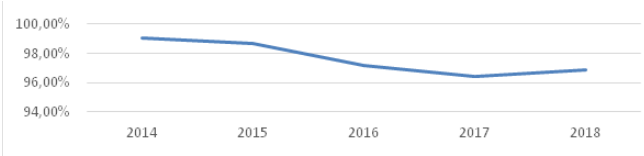


N'étant pas impacté par les travaux de déménagement, le taux d'occupation est plus stable
Parallèlement, le turnover est un peu moins conséquent : 41% .

### Durée de séjour des ménages

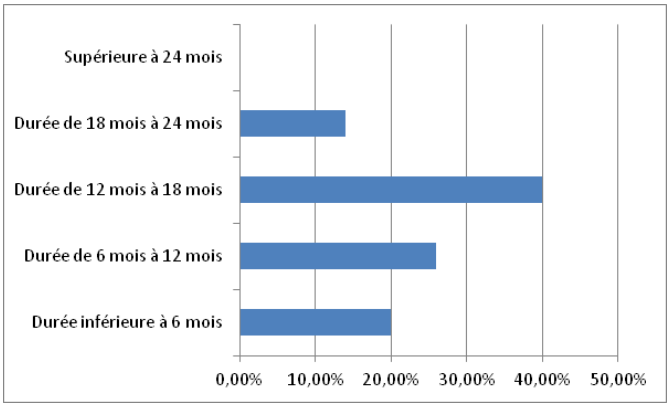


La durée de séjour moyenne en 2018 s'élève à 10.95 mois avec une médiane qui s'élève à 13.48 mois. Ce sont des chiffres stables par rapport 2017.

### Typologie du public accueilli

En 2018, nous avons accueilli 28 ménages dont 28 femmes et 32 enfants selon la typologie suivante : 5 femmes seules, 16 femmes avec un enfant, 5 femmes avec 2 enfants, 1 femme avec 3 enfants, 1 femme avec 4 enfants

Evolution de l'âge des mères et femmes

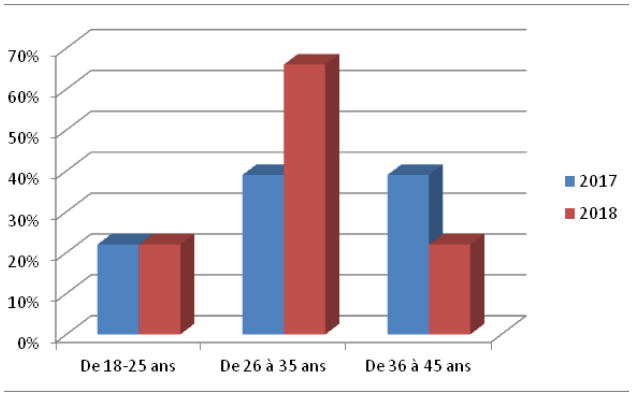


Evolution de l'âge des enfants

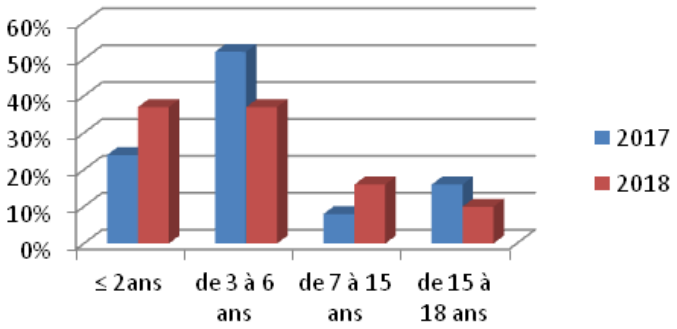


Sur les dispositifs urgence, le public jeune reste stable comme la moyenne d'âge à hauteur de 32 ans même si les tranches d'âges sont moins homogènes.
Le nombre d'enfants âgés de moins de 3 ans et non scolarisés est en nette progression. La difficulté de la recherche de mode de garde est prégnante notamment sur le site des Ulis. Un partenariat avec le service petite enfance de la mairie de Bures sur Yvette est efficient et permet aux mères accueillies de travailler leur insertion professionnelle et sociale.

## La coordination avec le SIAO

Toutes les places de notre établissement sont mises à la disposition du SIAO. En 2018, ce dernier nous a adressé 17 candidatures sur le ***dispositif Insertion*** dont 7 ont abouti à une entrée effective.
Deux candidatures ont été refusées par nos soins car le ménage ne s'est pas présenté au rendez vous d'admission et n'a pas répondu à nos appels.
Nous avons refusé 2 autres candidatures car l'admission aurait induit une incompatibilité avec les conditions de travail des résidentes (horaire avec les transports existants).
Enfin une candidature a été refusée par le ménage en raison de l'éloignement avec le lieu de travail.

Sur les ***dispositifs Urgences***, le SIAO nous a adressé 18 candidatures dont 11 ont abouti à une entrée effective. Les 3 refus sont à l'initiative de la structure sur le logiciel SI car une famille n'a pas honoré son RDV et n'a pas répondu à nos appels. La seconde est retournée au domicile familial et la dernière mettait à mal son emploi si elle acceptait l'hébergement.

### *Focus partenarial par le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation de l'Essonne*

En 2018, 27 ménages orientés par le SIAO ont intégré la structure les BUISSONNETS.
Sur le département de l'Essonne nous accédons à 2 CHRS spécialisés pour les femmes victimes de violences conjugales.
La particularité des Buissonnets est d'accueillir un public ayant besoin d'un accompagnement spécifique pour tout type de violence (conjugale, intrafamiliale...). Il s'agit ainsi de la seule structure nous permettant d'orienter des personnes victimes de violences autre que conjugales afin qu'elles bénéficient également d'un accompagnement spécifique. Nous recensons en effet un certain nombre de ménages concernés par cette problématique de violence sans pour autant qu'elle s'inscrive dans le contexte conjugal.
L'accueil inconditionnel proposé par le centre ainsi que sa localisation nous permet de proposer des orientations adaptées sur un territoire où l'hébergement (CHRS/CHU) est très peu représenté.
Pour autant, certains ménages à qui nous proposons une place au sein des Buissonnets refusent cette orientation en raison de la dimension collective des appartements partagés. Cette problématique n'est pas propre aux Buissonnets mais est une réalité pour l'ensemble du territoire et des dispositifs.
Nous travaillons en concertation avec l'équipe des Buissonnets afin de définir au mieux les besoins des ménages du SIAO, en lien avec les possibilités d'adaptation du CHRS. Nous espérons poursuivre et développer cette collaboration qui s'inscrit dans l'intérêt du public en demande d'hébergement.

**Charlotte POULET, coordinatrice du SIAO insertion de l'Essonne (Croix Rouge)**

# Regard sur les sorties vers le logement

Florence DAHIREL, Conseillère en économie sociale et familiale

En 2018, sur l'ensemble des dispositifs, nous comptabilisons 26 sorties, contre 23 en 2017.

## Les types de sorties par dispositif

| Motifs de l'admission | INSERTION | | Urgence FAMILLES | | Urgence ISOLEES | | Pour les 3 dispositifs | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % | Nbre | % |
| fin d'accompagnement | 3 | 27,3 | 1 | 8,3 | 0 | 0,0 | 4 | 15,4 |
| retour au domicile | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 1 | 33,3 | 1 | 3,8 |
| hébergement chez un tiers | 0 | 0,0 | 0 | 0,0 | 1 | 33,3 | 1 | 3,8 |
| formation de couple | 0 | 0,0 | 1 | 8,3 | 0 | 0,0 | 1 | 3,8 |
| logement autonome | 8 | 72,7 | 10 | 83,4 | 1 | 33,3 | 19 | 73,2 |
| TOTAUX | 11 | 100 | 12 | 100 | 3 | 100 | 26 | 100 |

Les fins d'accompagnements ont fait suite à une absence d'adhésion à l'accompagnement social proposé par la structure et/ou de graves manquements au règlement de fonctionnement avec mise en danger des autres résidents. La famille concernée a été accueillie par de la famille.
Une résidente a pu retourner au domicile du fait du départ contraint du conjoint violent et une autre a accédé au logement autonome du fait de sa mise en couple avec une personne déjà propriétaire de son logement.
Aussi, au total, 21 ménages ont intégré un logement autonome.

## Le relogement

Pour aboutir à ces 19 sorties en logement autonome, on comptabilise 27 propositions de logement, soit un ratio de 70% de relogement effectif (contre 53% en 2017).

### *Origines des propositions de logement*

| Origine de la propo. | Nombre de propo. | Nbre de relogements effectifs | % |
|---|---|---|---|
| BAL (1) | 10 | 8 | 80% |
| CRE-CDSEA (2) | 13 | 8 | 62% |
| GIP HIS | 2 | 2 | 100% |
| bailleurs | 2 | 1 | 50% |
| TOTAL | 27 | 19 | 70% |

(1) Bureau d'Accès au Logement
(2) Précision : les logements proposés ou captés par l'intermédiaire du CRE-CDSEA proviennent essentiellement des contingents d'Action Logement (via le GIP HIS) et de bailleurs.

### *Suites données aux propositions*

- Logements attribués : 19
- Logements attribués en 2ème ou 3ème position : 1
- Logement repris par le bailleur : 2
- Refus du bailleur : 3 (dont 2 avant passage en CAL)
- Refus du ménage : 2

Les refus des bailleurs sont liés essentiellement aux ressources des ménages, qu'ils ont jugé insuffisantes au regard du montant du loyer. Pour un refus, le justificatif a été complété par l'absence d'attache avec la commune.
Une famille a refusé une proposition car elle avait déjà obtenu une attribution de logement, et une autre parce qu'il n'était pas adapté PMR.

Localisation des logements :
Sur les 19 relogements, 8 ont lieu sur le secteur Nord-Ouest Essonne, 8 sur le Nord-Est Essonne, et 1 dans le département du Loiret (45).

### *Délai de relogement des ménages*

En 2018, pour les 19 relogements effectués, le délai moyen de la proposition de logement, c'est-à-dire le délai entre la date à laquelle la famille était présumée prête au logement (enregistrement sur le logiciel Syplo) et la date à laquelle elle a reçu une proposition a été de 136 jours, soit 4,5 mois. Le délai de relogement, entre la date de la proposition de logement et celle de la signature du bail, a été de 74 jours en moyenne, soit 2,5 mois. On observe des délais d'entrée dans le logement particulièrement longs concernant des logements neufs, dont les travaux n'étaient pas achevés au moment de la proposition.

### *Mesures d'accompagnement*

En 2018, sur les 19 relogements, 11 ont été assortis d'une mesure d'accompagnement dédiée (10 ASLL et 1 mesure spécifique), soit 56% des relogements, contre 61% en 2017.

# 2018 à l'épreuve de problématiques récurrentes : nos pistes d'amélioration

## De la parentalité à la protection de l'enfance

Saffaa KAMAL, assistante sociale

L'établissement Oppelia Les Buissonnets accueille des femmes et enfants isolés en grande difficulté. L'établissement prend en compte la situation familiale dans sa globalité et est attentif aux besoins et attentes des enfants autant qu'à ceux des mères.

De plus en plus, nous accueillons des familles dont la plupart sont dans des situations de précarité importantes, de rupture et de souffrance. Les mères et leurs enfants ont vécu des évènements antérieurs difficiles tels que des ruptures familiales, la perte de leur logement, des violences.

Dans ce contexte, les mères peuvent se retrouver en difficulté pour exercer leur fonction parentale auprès de leurs enfants et le soutien à la parentalité constitue alors un axe d'accompagnement prioritaire, ce qui a été le cas à plusieurs reprises.

En 2018, nous avons dû intervenir à plusieurs reprises pour préserver le bien-être et la sécurité des enfants fragilisés par la situation familiale. Nous avons fait état d'enfants en souffrance, présentant parfois des troubles du comportement, des retards au niveau de l'apprentissage, des attitudes agressives ou bien en retrait, des problèmes de communication, des perturbations scolaires.

En réponse à ces difficultés, nous avons dû réfléchir à développer différents types d'accompagnement en lien avec l'exercice de la parentalité et le renforcement de la relation mère-enfant, décisifs dans la protection de l'enfant. Il a donc été mis en place des ateliers jeux, des accompagnements des personnes en binôme et des temps de rencontres mères/enfants avec la psychologue du service.

Le travail qui consiste à faire du séjour un moment où l'enfant peut réacquérir sécurité et confiance, ainsi que des repères pour sa stabilité, ne s'arrête tout naturellement pas aux premiers jours de l'hébergement. Nous constatons que ce travail s'égrène tout au long du séjour, à des degrés et selon des modalités variables.

De plus, s'y côtoient des femmes et enfants d'horizons et de cultures diverses, aux problématiques variées, et dont la caractéristique commune est avant tout la précarité de logement.
Face à cette diversité, le CHRS propose des dispositifs qui tentent de concilier accompagnement individualisé et bon fonctionnement de la collectivité.
En effet, si l'accueil est régi par un ensemble de règles, c'est en tout premier lieu afin d'assurer la sécurité des personnes hébergées. Les règlements ont également pour fonction de garantir le déroulement de la vie quotidienne dans un contexte harmonieux pour toutes les personnes concernées.

Proposer un accueil et un accompagnement en lien avec les besoins et l'intérêt de l'enfant, visant un mieux-être de l'enfant et de sa famille, ainsi qu'une autonomisation de celle-ci dans son ensemble est un axe d'accompagnement à part entière.

En effet, en 2018, nous avons dû intervenir à plusieurs reprises dans le cadre de la protection de l'enfance en informant la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) pour transmettre nos inquiétudes par rapport à des carences éducatives repérées chez certaines familles accueillies.

L'augmentation de l'accueil de mères avec des problématiques de carences éducatives liées souvent à leur parcours de vie chaotiques nous amène donc à nous interroger sur l'accueil des enfants en CHRS et sur nos pratiques dans le cadre de l'accompagnement proposé.
La place de l'enfant au CHRS est en question : nous souhaitons améliorer la prise en charge des enfants accueillis et accroitre notre travail sur les thématiques de la parentalité, de la prise en charge des enfants témoins de violences.

En 2018, nous avons recruté un éducateur de jeunes enfants afin de renforcer les compétences autour de la thématique de l'enfance au sein de l'équipe et de mener un travail spécifique dans le cadre de la prise en charge des mères et leurs enfants au CHRS.

### *Focus sur une rencontre avec la CRIP de l'Essonne dans nos locaux le 06/12/18*

Au regard des problématiques évoquées, nous avons organisé une rencontre avec La Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes de l'Essonne dans nos locaux. Ce fut l'occasion d'actualiser nos connaissances relatives au cadre légal, au traitement des informations transmises, de connaitre le fonctionnement et l'organisation de la CRIP et enfin d'échanger sur les indicateurs de risque et de danger. Nous avons partagé cet espace de rencontre avec l'Association d'Insertion Sociale par l'Habitat dans le but de mutualiser des temps d'informations.

# De l'accueil inconditionnel au cadre institutionnel, les fins de prise en charge

Aude MORIN, Cheffe de Service

L'inconditionnalité de l'accueil en centre d'hébergement, bien loin de se réduire à la question de la régularisation administrative, pose comme préalable l'accueil de toute personne en demande d'hébergement et qui nous est orientée.
Mais qu'en est-il quand les modalités de réponse à un besoin primaire de sécurité mettent à mal la personne accueillie ou mettent aussi en danger les co-résidentes ? Il s'agit alors pour nous d'évaluer au plus juste la nécessaire sécurité pour tous.

En 2018, l'équipe de Direction a acté la fin de prise en charge de 6 ménages dont 4 ont fait l'objet de remontée d'incident auprès de notre organisme de tutelle (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Les motifs sont sérieux et présentent un caractère de dangerosité effectif :

- 2 ménages pour comportement violent à l'égard des salariés
- 1 ménage pour violence sur co résidente avec hospitalisation de la victime.
- 1 ménage pour violence sur co résidente avec dépôt de plainte de la victime co résidente
- 1 ménage pour suspicion de violence à caractère sexuel sur mineur
- 1 ménage pour refus d'adhésion à l'accompagnement proposé et rupture des relations avec tous les professionnels.

Pour les deux ménages ayant eu des comportements violents à l'égard des salariés, nous avons pu travailler sur l'accès au logement en urgence car leur situation administrative le permettait.

Pour le ménage en rupture avec les professionnels, la décision de la fin de prise en charge était partagée. Pour autant, la résidente a refusé le travail de réorientation proposé en intra ou auprès de nos partenaires avec pour conséquence une sortie sèche de l'hébergement.

50% de ces fins de prise en charge sont des sorties sèches d'hébergement, qui génèrent un sentiment d'échec mais aussi de risque de toute puissance des professionnels sur les co-résidentes.

Pour chacune de ces sorties, un travail d'explication a été réalisé en groupe d'expression ou de parole, des temps de Groupe d'analyse de la pratique extra-ordinaires ont été organisés pour l'équipe.

Les outils existants pour limiter ces ruptures d'hébergement sont utilisés :

- D'abord le règlement intérieur. Construit avec des résidentes, il est le premier fondement du cadre institutionnel. Il précise les droits, les devoirs, les sanctions et les possibilités de recours. Chaque nouvelle résidente est reçue en entretien par la Cheffe de service pour une lecture conjointe et un premier échange sur le cadre institutionnel. Ce règlement est signé par les deux parties et il est la base du vivre ensemble. La définition des sanctions en termes d'avertissement et leur mise en œuvre permet un rappel régulier de ce cadre.
- L'entretien de bilan est aussi un outil qui permet au professionnel référent de faire « un pas de côté » et organiser un échange qui questionne la relation avec la résidente. Les réunions psycho-éducatives, de synthèse mais aussi les GAP sont autant d'outil de réflexion pour reposer le cadre, définir des adaptations si besoin.

Pour autant, chacun de ces 6 ménages présentait le même point commun : une défiance par rapport aux professionnels et une adhésion à minima ou inexistante au projet d'accompagnement. Nos pistes de travail sont alors très limitées.

Pour 2019, nous développons les pistes de travail suivantes :

- Donner plus d'informations aux résidentes sur les recours possibles et la sollicitation aux personnes qualifiées du département et aux personnes de confiance.
- Travailler en amont les questions sur la relation et l'adhésion à l'accompagnement
- Co-construire les pistes de sorties avec les résidentes.

# Quelles perspectives pour l'équilibre et le développement des missions du CHRS Oppelia Les Buissonnets ?

Thomas ROUAULT, Directeur du CHRS Les Buissonnets et Oppelia Essonne

Le secteur Accompagnement/Hébergement/Insertion (AHI) vit actuellement une transformation profonde qui conduit à repenser les objectifs et les modalités d'accompagnement des personnes accueillies, tant dans les CHRS que dans les autres types de structures.

Ces dernières années la situation des personnes en précarité, en urgence ou à la rue s'est considérablement dégradée. Deux chiffres illustrent cette évolution sur le département de l'Essonne[1] : doublement en 4 ans des appels pour hébergement d'urgence au 115, 41 000 personnes demandeurs de logements sociaux avec un délai d'attente moyen de 1 an et 9 mois (en 2014) ; enfin malgré un plan de création de places en centres d'hébergement d'urgence, le nombre de personnes hébergées en nuitées hôtelières ne diminue pas.

Pour ce qui concerne les femmes victimes de violences et leurs enfants, les données sur les besoins d'hébergement et de relogement sont très incomplètes. Nous constatons que les CHRS comme Les Buissonnets qui accueillent ce public ne peuvent évidemment suffire à répondre à toutes les demandes. Un seul chiffre pour démontrer l'ampleur de la problématique des violences faites aux femmes et l'insuffisance des réponses : en 2015, ont été prononcées 1048 condamnations pour viol au niveau national, suite à 52 000 viols et 37 000 tentatives de viols constatés par les services de police, soit même pas 2% du total[2] ! Cette situation devrait pourtant entraîner des propositions de mise à l'abri en urgence et d'accompagnement adapté. Malgré le plan gouvernemental sur les violences faites aux femmes et la libéralisation récente de la parole sur le sujet on est très loin du compte.
La nouvelle politique du plan quinquennal pour le logement d'abord qui vise à inverser la logique d'intervention des dispositifs, d'abord le logement puis ensuite l'accompagnement, s'accompagne de coupes budgétaires drastiques pour les CHRS. Ainsi pour l'Essonne la dotation globale de financement départementale des CHRS a diminué de 9% en 2018. Si la politique du logement d'abord présente des avantages théoriques pour accélérer le relogement des personnes elle a aussi pour conséquence une baisse de la qualité et des moyens d'accompagnement par les intervenants sociaux, or les publics hébergés en CHRS sont ceux qui cumulent le plus de difficultés et nécessitent un accompagnement global de qualité.

Dans ce nouveau contexte l'Etat met en œuvre pour les CHRS une nouvelle logique de contractualisation avec les CPOM, qui seront obligatoire avant 2022, et des tarifs plafonds avec l'ENC[3] qui est désormais opposable pour la tarification de l'activité avec le calcul de GHAM-Groupes Homogènes d'Activité et de Moyens.
Dans cette perspective le CHRS Les Buissonnets subira une baisse nette d'environ 5% de son budget dans les 3 prochaines années.

Au-delà de ces difficultés budgétaires il nous faut donc explorer de nouvelles pistes de diversification de notre activité, tout en restant cohérents avec le projet associatif Oppelia et notre spécificité d'accompagnement des femmes victimes de violence.

Nous avons donc engagé cette réflexion au sein d'Oppelia avec les autres structures gestionnaires de CHRS ou CHS (Charonne sur Paris, ARIA à Lyon) et commencé à prendre des contacts partenariaux.

Les pistes de diversification, centrées sur l'accompagnement des femmes et familles monoparentales, pourraient être les suivantes :

- Etendre les places d'urgence du dispositif ALTO (sorties de nuitées hôtelières), comme nous l'avons fait en 2015 avec l'ouverture de 27 nouvelles places. Mais aucune programmation n'est actuellement prévue au niveau régional.
- Développer un projet d'intermédiation locative (IML) de logements en mandat de gestion (location directe au ménage) ou en sous location (avec possibilité de bail glissant à terme au ménage).
- Création d'une pension de famille, projet nécessairement long et complexe.
- Programme Locatif Aidé d'Intégration (« PLAI « adapté ») pour les ménages reconnus prioritaires DALO. Ce dispositif nécessitant cependant un partenaire agréé et maitrisant une ingénierie de projet immobilier.
- Formaliser par des projets transversaux, un co-accompagnement des résidentes hébergées avec le CSAPA et le CAARUD Oppelia Essonne pour les problématiques addictives et permettre l'hébergement accompagné de personnes consommateurs. En 2019, Oppelia Essonne a été retenu par la Fédération Addiction sur l'appel à projet TAPREOSI qui met en œuvre un binôme de professionnel AHI/CSAPA pour réduire le risque tabagique sur le lieu d'hébergement.

Notre objectif en 2019 est donc d'étudier avec réalisme ces pistes, ou d'autres formes de projets, afin de préparer une contractualisation claire avec nos financeurs : Etat, mais aussi Conseil départemental et collectivités locales, ainsi qu'avec les partenaires qui disposent de savoirs faire que nous ne maitrisons pas forcément au CHRS.

*(1) Source : PDALHPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de l'Essonne*
*(2) Source : Ministère de la justice : https://www.liberation.fr/checknews/2017/10/04/ou-peut-on-trouver-les-chiffres-annuels-de-plaintes-pour-viol-d-affaires-resolues-d-affaires-passees_1652544*
*(3) CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. ENC : logiciel de l'Etude Nationale des Coûts*

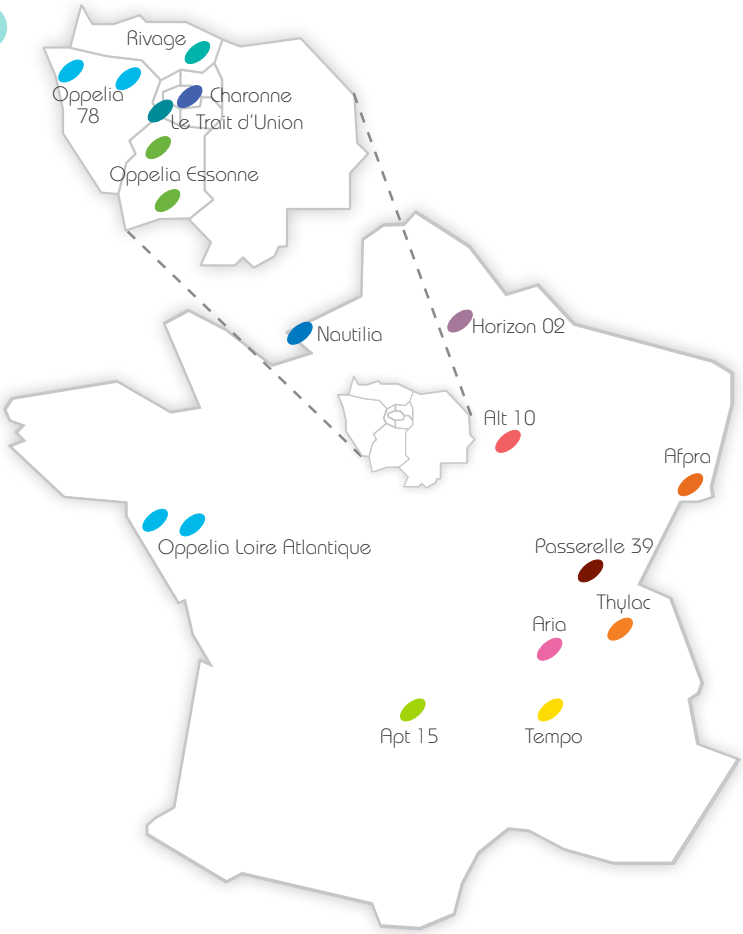


**Annecy - Aurillac - Le Havre**
**Lons le saulnier - Lyon - Mulhouse - Nantes - Paris -**
**Région parisienne (Yvelines - Hauts de seine - Essonne - Val d'oise)**
**Saint Nazaire - Saint Quentin - Troyes - Valence**

Les Buissonnets
72, route de Chartres
91440 BURES-SUR-YVETTE
Tél : 01 69 28 12 37
www.oppelia.fr